



Arrêt de travail et inaptitude

Par **sauros**, le **24/11/2016** à **20:33**

Bonjour,

Je suis sous procédure de licenciement pour inaptitude que je souhaite vraiment voir arriver au bout. Mon employeur me rend la vie impossible....

J'ai été en arrêt maladie pendant un mois jusque à la veille de la visite de reprise qui a donnée conclusion que je suis inapte à mon poste de travail dans l'entreprise. Sur les conseils du médecin du travail je suis retourné chez mon psychiatre pour un nouvel arrêt de travail pour un mois. Il est impossible pour moi de retourner dans cette entreprise.

Je dois passer par une nouvelle visite dans 15 jours et je serais donc en maladie ce jour là. Je cherche quelques informations sur la procédure et je vois qu'il faut surtout pas être en arrêt pour cette dernière visite.

Pouvez vous me rassurer ?

Merci.

Par **morobar**, le **25/11/2016** à **17:53**

Bonjour,

[citation] pour un nouvel arrêt de travail pour un mois[/citation]

15 jours suffisaient.

[citation]Pouvez vous me rassurer [/citation]

Quelle est-donc votre inquiétude.

L'employeur doit organiser la seconde visite durant les heures de sorties autorisées.

En effet la première visite a suffit pour mettre fin à la suspension du contrat de travail.
Vous devez donc vous présenter à la seconde visite.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechExpJuriJudi&idTexte=JURITEXT000026>